

Département de l'Eure

Arrondissement des ANDELYS

SÉANCE 7 DU 29-08-2024- DB 06

Canton de LOUVIERS - NORD

MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 23 aout 2024

Date d'affichage : le 23 aout 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents :

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE VINGT-NEUF AOUT À DIX-NEUF HEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

Etaient présents :

Pouvoirs de :

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

:

CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Et conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 09/04/2024 et complétant le tableau effectifs du 16/01/2024,

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'adjoint administratif territorial principal (1ère ou 2^{ème} classe) à **temps complet** en lien avec la charge de travail.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec xxxxx voix POUR, xxx voix CONTRE et xxxxx abstention

APPROUVE la décision modificative proposée au tableau des effectifs ci-après :

FILIERE	EMPLOI/ POSTE	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	budgétaire	pourvu	Délibération
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL (1E ou 2E CLASSE) à TC	1	1	DB05 / 29-08-2024
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1E CLASSE à TNC	1	0	DB03 / 09-04-2024
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE à TC	1	0	DB04 / 16-01-2024
		ADJOINT ADMINISTRATIF à TC	1	1	DB04 / 16-01-2024
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	2	2	DB04 / 16-01-2024
ECOLE ET CANTINE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE à TNC	1	1	DB04 / 16-01-2024
		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	7	7	DB04 / 16-01-2024
RECENSEMENT	COORDINATEUR	COORDINATEUR	1	1	DB04 / 16-01-2024
	AGENTS RECENSEUR	AGENTS RECENSEURS	3	3	DB04 / 16-01-2024
		TC= temps complet / TNC : temps non-complet			

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/09/2024**.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Certifie le caractère acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :